

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 avril 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°9a**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Sandy LACROIX par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Sébastien BRAZ par Mme Zohra HAMZAOU.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.  
M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX à partir de 18h20.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Adhésion au titre de l'année 2024, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) et versement de la cotisation correspondante**

Le Conseil Municipal,


- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2024, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) pour un des médecins du Centre de Santé Municipal,
- Considérant que cette adhésion ouvre droit à des tarifs d'inscription préférentiels au congrès annuel du CNGE et au congrès de la médecine générale France et permet également de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel à la revue francophone de médecine générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1- Décide** l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2024, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) et le versement de la cotisation en résultant dont le montant s'élève à 155 €.

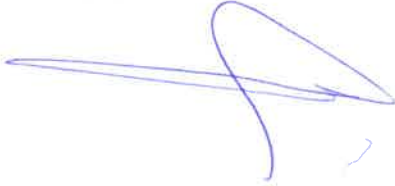
**2 - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 AVR. 2024

Date et ref de l'accusé de réception : 09 AVR. 2024

JDA - 08042024